



**HAL**  
open science

## La défense, les troupes et la ville de Saint-Denis (1767-1810)

Olivier Fontaine

► **To cite this version:**

Olivier Fontaine. La défense, les troupes et la ville de Saint-Denis (1767-1810). *Revue historique de l'océan Indien*, 2008, Autour de l'histoire de La Réunion : recherches, enseignement, 04, pp.215-222. hal-03412378

**HAL Id: hal-03412378**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412378v1>**

Submitted on 3 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La défense, les troupes et la ville de Saint-Denis (1767-1810)

Olivier Fontaine  
Doctorant CRESOI – EA 12  
Université de La Réunion

« Il n'en est pas Messieurs de notre chef-lieu comme de celui du Port-Louis, le votre forme déjà ville, il s'est considérablement accru sous l'administration royale, les maisons ont beaucoup augmenté, en sorte que nombre de particuliers font métier de donner à loger des cases entières ou au moins des chambres et des cabinets ; mais la majeure partie des propriétaires d'emplacement à Bourbon, n'ont guère que le logement nécessaire pour eux et pour leur famille »<sup>1</sup>.

Ainsi s'expriment le gouverneur Bellecombe et l'ordonnateur Crémont, administrateurs particuliers de l'île Bourbon, dans une lettre adressée en septembre 1773 aux administrateurs généraux des Mascareignes, qui font leur résidence à l'isle de France, suivant en cela la pratique initiée par Mahé de Labourdonnais en 1735, sous le régime de la Compagnie des Indes.

Trois années plus tôt, en 1770, Bernardin de Saint-Pierre, en escale à Bourbon, utilise pourtant le terme de ville pour Saint-Denis, même s'il dresse un portrait plutôt médiocre des deux quartiers principaux de l'île que sont le chef-lieu et Saint-Paul : « Ces villes ont l'air de grands hameaux. Ce sont de grands emplacements biens alignés, entourés de baies, au milieu desquels est une case où loge une famille<sup>2</sup>. Le principal lieu de Bourbon est Saint-Denis, où résident le gouverneur et le conseil. On n'y voit de remarquable qu'une redoute fermée, construite en pierre, mais qui est située trop loin de la mer ; une batterie devant le gouvernement, et le pont-levis »<sup>3</sup>.

Ce pont-levis construit par Mahé de Labourdonnais facilite depuis 1738 le transbordement des passagers et des marchandises, entre la terre et les navires ancrés en rade. Afin d'atténuer quelque peu cette description sommaire du chef-lieu, précisons que Bernardin de Saint Pierre est alors aux îles depuis 1768, en qualité d'ingénieur militaire, et que probablement par déformation professionnelle, son regard ne semble voir que les édifices remarquables, liés principalement à la défense de la ville. Il convient malgré tout de noter dans cette description, la présence d'éléments militaires qui participent à la composition du paysage de l'agglomération de Saint-Denis.

En 1770, cela fait quatre ans que la Compagnie des Indes, ruinée par la guerre de Sept Ans, a rétrocédé les îles Mascareignes au Roi de France et trois ans que les premiers administrateurs pour le Roi ont pris leurs fonctions dans l'île. Peut-on considérer qu'il existe à cette époque de véritables villes à Bourbon ?

<sup>1</sup> ADR. 1 MI 130 R1. De Mrs Bellecombe et Crémont à Mrs le Chevalier de Ternay et Maillard Dumesle, du 17 septembre 1773.

<sup>2</sup> Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage à l'île de France, Œuvres Complètes*, Tome 2, Paris, Armand Aubrée, Editeur, 1834, p. 209.

<sup>3</sup> Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage à l'île de France, Œuvres Complètes*, Tome 2, Paris, Armand Aubrée, Editeur, 1834, p. 211.

Certainement pas si l'on considère ces quelques commentaires de témoins de l'époque, mais sans doute un peu plus si l'on s'en tient à la définition selon laquelle une ville : « C'est une agglomération où la majorité des habitants sont occupés par le commerce, l'industrie ou l'administration »<sup>4</sup>.

Plus que tous les autres quartiers de l'île, Saint-Denis regroupe en 1766 et durant toute la période qui concerne cette étude, des commerçants, des négociants, des ouvriers, des fonctionnaires d'administration, et des militaires. Elle possède à cette époque la seule industrie de l'île : une briqueterie<sup>5</sup>.

L'agglomération de Saint-Paul, quant à elle, à la lumière de cette définition, mérite beaucoup moins le qualificatif de ville. Pourtant, plusieurs éléments peuvent contribuer à nuancer ce premier jugement : jusqu'en 1740 elle a été le chef-lieu de Bourbon, et à ce titre a bénéficié de certains aménagements. Mais surtout, le meilleur mouillage de l'île se trouve à Saint-Paul et les navires y relâchent au moins aussi fréquemment qu'à Saint-Denis. En conséquence de ce trafic maritime, Saint-Paul concentre également quelques négociants, des ouvriers, de nombreux fonctionnaires de plume et d'épée et des troupes.

Néanmoins c'est à Saint-Denis que la présente étude entend consacrer son champ d'investigation.

Depuis que l'île est passée sous administration royale en 1766, le gouverneur Bellecombe a la charge du militaire et l'ordonnateur Crémont de l'économique. Tous deux sont des fonctionnaires zélés et motivés par leurs tâches respectives, ils ont à cœur de remplir les missions qui leur ont été confiées par le ministre de la Marine dont dépendent alors les îles. Le travail ne manque pas : dans une lettre commune adressée aux administrateurs généraux des Mascareignes en juillet 1769, le gouverneur et l'ordonnateur affirment qu'au moment de leur prise de fonction « Il n'y avait dans cette colonie ni casernes, ni hôpitaux, ni corps de garde, ni prison civile, ni moulin à eau, ni magasin de marine, ni parc d'artillerie, ni arsenal pour rassembler les ateliers, il n'y avait ni bazar établi, ni boucherie, ni boulangerie, il n'existe pas une seule auberge dans le chef-lieu, actuellement même, c'est le gouvernement et la maison du commissaire ordonnateur qui en tiennent lieu »<sup>6</sup>.

Même s'il convient de relativiser un peu ces propos, car les troupes de la Compagnie des Indes étaient logées dans des casernes<sup>7</sup>, des corps de garde existaient<sup>8</sup>, et les matelots et les soldats malades ont toujours été soignés dans des hôpitaux<sup>9</sup>, cela en dit long sur l'aspect précaire et délabré que ces installations devaient avoir en 1767 et sur la qualité des infrastructures et du matériel que les administrateurs s'attendaient à trouver, au moins à Saint-Denis, en arrivant à Bourbon.

<sup>4</sup> Dictionnaire Larousse.

<sup>5</sup> ADR. C° 2808, page 14. Plan de Saint-Denis par Guyomar (1742).

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> ADR. 24 A. Copie des ordres, commissions autorisations des administrateurs de Bourbon. Saint-Denis le 8 juillet 1771.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> ADR. 1 MI 126. Lettre de l'administrateur Brénier à Mrs. les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes, à Saint-Denis isle de Bourbon le 2 janvier 1755.

Immédiatement après leur installation dans l'île, les administrateurs commencent à travailler chacun dans leur domaine. Le gouverneur Bellecombe fait établir en 1767 un *Inventaire général des pièces d'artillerie, ustenciles et munitions de guerre, qui sont existants dans les différents magasins et sur la côte de l'isle de Bourbon, de même que les poudres que nous y avons trouvées*<sup>10</sup>. Ce recensement montre qu'il existe alors à Saint-Denis 14 batteries (y compris une batterie de salut) et une redoute. Les plus importantes se trouvent près du rivage, échelonnées de la ravine du Butor au pied de la Montagne. Les autres, plus petites, ainsi que la redoute, sont établies sur le flanc ouest de la ville et le long de la côte vers l'est en direction de Sainte-Marie. Ces fortifications, construites pour la plupart en terre et fascines<sup>11</sup>, totalisent cent pièces de canon<sup>12</sup>, soit près du tiers des trois cent vingt bouches à feu disponibles dans l'île<sup>13</sup>.

Cet inventaire ne doit pas faire illusion : plusieurs de ces ouvrages de fortifications tombent en ruines. Le matériel d'artillerie n'est pas en meilleur état : sur les trois cent vingt canons de l'île seuls deux cent dix fonctionnent<sup>14</sup>. Une grande partie des affûts en bois et ferrures sur lesquels reposent les canons sont hors d'usage<sup>15</sup>, pas un seul n'est en état de tirer six coups<sup>16</sup>.

Après avoir effectué un tour de l'île, prenant acte de la situation géographique, humaine, et matérielle de Bourbon, le gouverneur Bellecombe propose au ministre de la Marine, le 29 août 1768, un plan de défense de l'île. Ce plan, quasiment visionnaire et presque prophétique, véritable monument de stratégie, de réflexion, de réalisme et de lucidité, sera par la suite dans ses principaux aspects, la base de toutes les tentatives ultérieures de défense de l'île et ce jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Quelques grands principes guident ce plan : contrairement à la stratégie établie jusqu'à présent dans l'île par la Compagnie des Indes, le gouverneur Bellecombe pense que cela ne sert à rien d'étaler la défense autour de l'île. Selon lui, pour qu'un ennemi contrôle Bourbon, il lui faut s'emparer de Saint-Denis, « endroit qui semble devoir décider le reste de l'île »<sup>17</sup>, donc on doit concentrer la défense sur le chef-lieu. Identifiant Sainte-Marie à l'est de Saint-Denis comme un endroit probable de débarquement pour l'assaillant, il propose en conséquence l'aménagement de lignes de retranchements perpendiculaires au rivage, à la rivière des Pluies et à la ravine du Butor<sup>18</sup>. Certains de ses travaux de retranchements sont entrepris au cours des années suivantes, le long de la ravine du Butor, notamment à l'extrême fin de la période étudiée, mais ils n'auront jamais le caractère définitif qui était prévu par leur inventeur<sup>19</sup>.

<sup>10</sup> ADR. 1 MI 127 R2. Inventaire général dressé en présence de M. Notaise capitaine lieutenant d'artillerie et de M. Philibert sous commissaire de la Marine, des pièces d'artillerie, ustenciles et munitions de guerre, qui sont existants dans les différents magasins et sur la côte de l'isle de Bourbon, de même que les poudres que nous y avons trouvées. Du 10 novembre 1767.

<sup>11</sup> ADR. 1 MI 127 R1. Projet de défense de l'isle de Bourbon. A Saint-Denis, isle de Bourbon le 29 août 1768. Les fascines sont des fagots de menus branchages employé dans les ouvrages de fortification.

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> ADR. 1 MI 127 R2. Lettre du gouverneur Bellecombe en date du 4 mars 1768.

<sup>14</sup> ADR. 1 MI 127 R2. Lettre du gouverneur Bellecombe en date du 4 mars 1768.

<sup>15</sup> ADR. 1 MI 127 R2. Inventaire général dressé en présence de M. Notaise capitaine lieutenant d'artillerie et de M. Philibert sous commissaire de la Marine, des pièces d'artillerie, ustenciles et munitions de guerre, qui sont existants dans les différents magasins et sur la côte de l'isle de Bourbon, de même que les poudres que nous y avons trouvées. Du 10 novembre 1767.

<sup>16</sup> ADR. 1 MI 129 R1. Lettre du gouverneur Bellecombe en date du 21 avril 1771.

<sup>17</sup> ADR. 1 MI 127 R1. Projet de défense de l'isle de Bourbon. A Saint-Denis, isle de Bourbon le 29 août 1768.

<sup>18</sup> *Ibid.*

<sup>19</sup> ADR. 1 MI 144. Correspondance commune des administrateurs de l'île Bonaparte adressée aux administrateurs généraux. Lettre n° 16 du 23 avril 1810.

Finalement, ce projet de défense de Bourbon, ambitieux mais réaliste, ne sera jamais réalisé, car l'île de France, voisine, concentre la plus grande partie des maigres budgets alloués aux Mascareignes par les différents ministres de la Marine qui se succèdent de 1767 à 1810. Les administrateurs généraux des Mascareignes, qui sont aussi les administrateurs particuliers de l'île de France, reçoivent l'intégralité des budgets destinés aux deux îles en ce qui concerne les fortifications, les bâtiments civils et les hôpitaux<sup>20</sup>. Ils répartissent cette somme comme bon leur semble et favorisent ouvertement la défense de l'île de France<sup>21</sup>.

Au fil des années les batteries de Saint-Denis se dégradent et leur nombre ne peut être maintenu. Un inventaire du 30 ventôse an 13 (1805), ne mentionne plus que cinq batteries au chef-lieu, totalisant vingt-deux pièces d'artillerie. Le pire est que, contrairement aux préconisations du gouverneur Bellecombe, les autorités de Bourbon en charge de l'île par la suite, ont certainement, par faute de moyens, concentré toute la défense fixe sur le bord de mer. Dans ce domaine, l'héritage défensif de la Compagnie des Indes qui n'était pas pourtant pas extraordinaire n'a pas pu être maintenu. De ce fait, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, la ville de Saint-Denis se trouve faiblement protégée par l'artillerie et les fortifications.

Pourtant, malgré les restrictions budgétaires, et en dehors de l'exemple des batteries, il est incontestable qu'entre 1767 et 1810 cette agglomération est façonnée physiquement par l'organisation défensive, qui investit son littoral, ses flancs et son centre. Les impératifs de la défense conditionnent la croissance de cette ville. Ainsi le gouverneur Bellecombe recommande en 1767 de construire les nouveaux magasins de préférence sur les hauteurs, car ceux qui existent au bord de la mer sont trop à la merci d'une attaque ennemie<sup>22</sup>. Et lorsqu'il est question de construire un moulin au chef-lieu en 1769, les administrateurs généraux des Mascareignes demandent à ceux particuliers de Bourbon de veiller à ce que ce moulin soit suffisamment « éloigné de la mer pour ne pas craindre l'effet d'un coup de main subit et imprévu »<sup>23</sup>. De même, quand il s'agit d'ouvrir un chemin public de Saint-Denis jusqu'aux Cascades, à l'extrémité du quartier Saint-Benoît, les instructions des administrateurs de Bourbon précisent qu'il faut « commencer d'abord à tracer le chemin depuis Saint-Denis en le faisant passer par les hauts du quartier Véron et la rivière des Pluies, pour aboutir au lieu dit la Mare ou reprend le chemin public actuel ». Pour eux il est plus commode de préférer ce tracé, « parce qu'il serait plus éloigné du bord de la mer et par conséquent hors de la vue de l'ennemi »<sup>24</sup>.

Les batteries bordent la ville du côté de la mer, la redoute et la poudrière se trouvent sur son flanc ouest de l'autre côté de la rivière Saint-Denis, et en 1771, un parc d'artillerie est construit dans le chef-lieu, derrière la batterie Royale située sur la pointe des Jardins. Les administrateurs expliquent : « Dans l'endroit qui nous a paru le plus convenable et le plus à l'abri du canon de l'ennemi, nous y avons renfermé le bâtiment

<sup>20</sup> ADR. 1 MI ANMI. A Versailles le 30 décembre 1766.

<sup>21</sup> ADR. 11C. Lettre des administrateurs généraux aux administrateurs particuliers de Bourbon en date du 5 juin 1770, f° 1.

<sup>22</sup> ADR. 1 MI 127 R1. Lettre du gouverneur Bellecombe en date du 1<sup>er</sup> décembre 1767.

<sup>23</sup> ADR. 11 C. Lettres des administrateurs généraux aux administrateurs particuliers de Bourbon. Au Port-Louis isle de France, le 28 décembre 1769.

<sup>24</sup> ADR. 24 A. Copie des ordres, commissions autorisations des administrateurs de Bourbon. Le 2 janvier 1772, n° 21, f° 4.

en bois qui servait anciennement de casernes aux troupes de la Compagnie pour en faire le magasin de dépôt des bois affûts et autres munitions d'artillerie. Nous avons fait ensuite construire à l'une des extrémités de ce parc, un bon hangard en bois pour être l'atelier permanent des ouvriers lequel nous nous proposons de prolonger par la suite dans toute la longueur du côté où il est placé, avec un étage au dessus qui sera destiné à servir de salle d'armes. Estimant nécessaire de renfermer dans ce même parc tous les ateliers qui en doivent dépendre, nous avons joint à la construction du hangard celle d'une forge et d'une armurerie qui sont maintenant achevées. Mais il est encore d'une nécessité indispensable que la Sainte-Barbe qui jusqu'à présent n'a pu être placée que dans le bâtiment en pierre (...) et qui avoisine le gouvernement soit transférée également dans le parc d'artillerie, nous avons jugé que pour cet effet, le petit bâtiment en pierres qui sert actuellement de corps de garde aux milices du pays et qui est contigu à ce parc était celui qui convenait tout naturellement pour une Sainte-Barbe et nous l'avons en conséquence affecté à cet usage »<sup>25</sup>.

Au cours de la même année on achève à Saint-Denis la construction d'une boulangerie, nouvelle industrie urbaine, destinée à fabriquer des biscuits pour les troupes des Mascareignes<sup>26</sup>. L'ordonnateur parle « d'un des plus beaux établissements qui se soient fait dans les deux isles et qui sera d'une très grande utilité en temps de guerre »<sup>27</sup>. Les troupes dont il s'agit se composent de soldats de métiers. Elles assurent la défense de Bourbon avec l'appui de la milice regroupant les habitants en âge de se battre.

L'organisation de la défense mise en place en 1767 a choisi de concentrer les militaires de métier à Saint-Denis et à Saint-Paul. Ils y restent cantonnés jusqu'en 1810, ne quittant les villes pour le reste de l'île que dans le cadre de détachements ponctuels. Probablement parce qu'en vertu notamment des considérations stratégiques du gouverneur Bellecombe, les autorités qui administrent Bourbon ont intégré le fait que la possession de ces deux villes influe considérablement sur le sort du reste de l'île. Elles doivent donc être défendues contre une attaque extérieure par des troupes professionnelles. Le reste de l'île est abandonné à la protection des habitants.

Les troupes de métier stationnant à Saint-Denis façonnent également à leur manière le chef-lieu. La présence de ces hommes dans la ville n'est pas sans conséquence pour le reste de la population urbaine, quelles que soient les catégories sociales. Durant la période, le nombre de soldats en garnison à Bourbon varie entre deux cents et cinq cents hommes. Ils sont répartis presque également entre Saint-Denis et Saint-Paul. Parmi ces hommes, il y a surtout des fusiliers, quelques artilleurs et des invalides. Les artilleurs entretiennent canons et batteries et forment les habitants et les esclaves au maniement du canon. Les invalides sont d'anciens soldats incapables de faire le service normal, que l'on utilise comme gardiens<sup>28</sup>.

Lorsqu'ils n'appartiennent pas au corps des officiers, les soldats représentent un groupe social souvent méprisé par les habitants et par l'administration qui se méfient de leurs agissements. A Saint-Denis, ces troupes sont logées au centre ville dans le

<sup>25</sup> ADR. 24 A. Copie des ordres, commissions autorisations des administrateurs de Bourbon. Saint-Denis le 8 juillet 1771.

<sup>26</sup> ADR. 1 MI 128. Lettre de l'ordonnateur de Bourbon, en date du 20 janvier 1772.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> ADR. 28C. Le 26 février 1785.

Collège, bâtiment en pierre aménagé pour la circonstance. L'ordonnateur Crémont se scandalise de ce que la caserne improvisée du chef-lieu se trouve entre l'église, le presbytère et l'hôpital et que ce n'est pas l'endroit approprié pour établir ce genre de bâtiment<sup>29</sup>.

Utile en temps de guerre, le soldat dérange en temps de paix. De passage dans l'île, sans attaches, l'homme de troupe est instable, capable de tous les excès à l'égal du matelot, qu'il côtoie souvent à l'hôpital. Il faut dire que le simple soldat s'insère assez mal dans la hiérarchie qui caractérise alors la société coloniale de Bourbon. Il peut à la rigueur représenter un intérêt pour l'habitant lorsqu'il s'agit de louer ses services en tant qu'ouvrier, mais pour les filles de colons il ne représente pas un parti intéressant. Elles lui préfèrent de loin un officier de plume ou d'épée. D'ailleurs ces derniers se marient tellement facilement en arrivant à Bourbon, que le Roi a dû réglementer ces mariages<sup>30</sup>.

Pourtant le soldat a besoin dans son quotidien de femmes et de distractions. Il lui faut aussi parfois de l'argent, car il a très peu de chances d'évoluer dans la hiérarchie sociale. Or immergé dans la société de l'île, l'homme de troupe observe et comprend les enjeux de pouvoirs et d'argent qui animent la population libre de Bourbon. Aussi toutes les frasques des soldats de métier dans la ville de Saint-Denis sont autant de tentatives d'exister, de s'affirmer par rapport au reste de la population, de trouver une place meilleure que celle qui lui est faite, de modifier un destin qui a en définitive bien peu de chances de l'être.

Saint-Denis représente d'abord pour l'homme de troupe un moyen de trouver un travail qui lui procurera des revenus complémentaires. Ainsi le nommé Gous, soldat, est aussi tailleur de profession<sup>31</sup>. En 1772, Jean Charles Daniel Sellier, soldat, fabrique et vend des boutons à la commande. Il en a fourni trois douzaines à Madame Azéma et six mois auparavant un grand nombre à Monsieur Lestrac<sup>32</sup>.

En ville, lorsqu'ils ne sont pas de garde ou de service, les soldats sortent souvent de la caserne pour aller s'amuser, le jour comme la nuit. Lorsqu'ils n'ont pas la permission, certains n'hésitent pas, pour entrer et sortir discrètement la nuit, à franchir le mur qui sépare la caserne de la cure puis à sauter le barreau des prêtres vis-à-vis l'église<sup>33</sup>. En ville, ils vont boire dans des cantines, des cabarets, des auberges et jouer au billard<sup>34</sup>. Il y a plusieurs de ces établissements à Saint-Denis, tenus souvent par d'anciens soldats, mais aussi par des libres et des esclaves<sup>35</sup>. La nuit les soldats peuvent aller également à la comédie<sup>36</sup>.

<sup>29</sup> ADR. 1 MI 128. Observations de M. de Crémont. Examen des travaux qu'il est urgent de faire à l'isle de Bourbon, en date du 2 février 1771, f° 2.

<sup>30</sup> ADR. 22C. Administrateurs généraux. Correspondance ministérielle adressée aux administrateurs des isles de France et de Bourbon. Versailles le 26 février 1781.

<sup>31</sup> ADR. 28C. Du 24 décembre 1777.

<sup>32</sup> ADR. 49 B. Second interrogatoire du nommé Jean Charles Daniel Sellier, soldat de la légion, le 18 novembre 1772.

<sup>33</sup> ADR. 49 B. Second interrogatoire de Jacques François Hyacinthe Le Pape, soldat du bataillon de l'Inde en garnison en ce quartier. Le 19 novembre 1772.

<sup>34</sup> ADR. 49 B. Second interrogatoire de Jacques François Hyacinthe Le Pape, soldat du bataillon de l'Inde en garnison en ce quartier. Le 19 novembre 1772.

<sup>35</sup> ADR. 15 C. Etat des billards, cabarets, auberges et cantines du quartier Saint-Denis. 1785.

<sup>36</sup> ADR. 49 B. Second interrogatoire du nommé Roussel, soldat du bataillon de l'Inde en garnison en ce quartier, le 18 novembre 1772.

Par opposition à la campagne, la ville c'est la foule, la multiplicité des rencontres et des possibles. Même à Saint-Denis entre 1767 et 1810, un certain anonymat peut exister, qui permet en son sein un certain nombre de relations et d'opportunités entre les individus. A l'extérieur de la caserne, les hommes de troupe côtoient ceux qui comme eux se trouvent au bas de l'échelle sociale : les esclaves. Ainsi Jean Charles Daniel Sellier, soldat de la légion, fréquente Babet, quatorze ans environ, esclave de Madame Lenoir. Il vient la retrouver dans le parc à bœufs, le soir après le souper lorsque ses maîtres sont couchés<sup>37</sup>. En 1772, Jacques Le pape et Michel Roussel font le mur de la caserne, le soir, pour retrouver leurs femmes, des « négresses d'habitation » qui leur ont donné rendez-vous à la comédie<sup>38</sup>. Parfois cela peut déboucher sur un drame : le 2 janvier 1776, le cadavre de la nommée Flore, esclave du sieur Coutenceau, est découvert à Saint-Denis. Après enquête, les soupçons se portent rapidement sur Gérard, trente-deux ans, caporal dans les troupes basées dans le chef-lieu. Il apparaît que le caporal avait une liaison suivie avec Flore, mais que celle-ci voulait le quitter pour aller vivre avec quelqu'un d'autre<sup>39</sup>.

Les soldats ne se cachent pas de ces fréquentations. A Saint-Denis, le premier janvier 1787 à 8 heures du matin, la police intervient chez le nommé Jossin au bazar où on fait beaucoup de bruit. Elle y trouve trois soldats en train de boire en compagnie « d'un Noir couvert seulement d'une vieille veste de satin blanc ». Tous les quatre sont ivres. Aux policiers qui leur reprochent « le bruit et la manière familière avec laquelle le Noir qui était ivre en agissait avec eux », les trois soldats répondent qu'ils n'ont aucun compte à rendre à la police et que celle-ci n'a aucun ordre à leur donner<sup>40</sup>.

Les militaires aiment boire, et souvent les limites sont franchies. Dans la nuit du 27 au 28 novembre 1779, trois hommes, peut-être ivres, tentent de s'introduire dans le secrétariat de l'Intendance. L'un d'eux a retourné son habit pour être moins identifiable. Tous ont des sabres avec lesquels ils menacent le jardinier venu aux nouvelles car réveillé par le bruit. L'un des trois hommes voulant arrêter le tapage, les deux autres l'assomment avec un sabre et disparaissent avec lui sur le champ. Les enquêteurs pensent qu'il s'agit de soldats<sup>41</sup>.

Les officiers peuvent également être concernés : le 3 septembre 1807, deux officiers, le capitaine Garat et le sous-lieutenant Auguin, sortent d'un dîner en nombreuse société chez un américain. Ils décident d'aller continuer à boire dans un café. Le capitaine lance une plaisanterie au sous-lieutenant qui la prend pour une injure. Rapidement, les choses s'enveniment, alors le capitaine se saisit du sieur Auguin, et l'entraîne au-dehors pour se battre. Le sous-lieutenant est saisi avec tant de violence par le capitaine Garat, qu'il se sert de son sabre pour se délivrer des mains de son oppresseur, et le blesse à la figure. Les deux officiers finissent aux arrêts, l'un chez lui pour se soigner, l'autre en prison à la Redoute. A Saint-Denis, en dehors de l'alcoolisme, la violence

<sup>37</sup> ADR. 49 B. Interrogatoire de la nommée Babet esclave de Madame Lenoir mère de Madame Desjardins, le 23 novembre 1772.

<sup>38</sup> ADR. 49 B. Second interrogatoire du nommé Roussel, soldat du bataillon de l'Inde en garnison en ce quartier, le 18 novembre 1772.

<sup>39</sup> ADR. 39 B. Assassinat de la nommée Flore, négresse du sieur Coutenceau et accusation contre le nommé Gérard caporal à l'isle de France, 1776.

<sup>40</sup> ADR. 53 B. Mauvais traitements, 1787.

<sup>41</sup> ADR. 44 B. En date de 1779.



et les vols semblent faire partie de l'univers du soldat. Les condamnations prononcées sont alors sévères et sans appel. En 1767, un soldat est condamné aux galères à perpétuité pour avoir frappé son sergent<sup>42</sup>. En 1772, trois hommes de troupe, convaincus de vol de draps dans la maison d'un particulier au chef-lieu, sont également condamnés aux galères, le premier pour trois ans, les deux autres à perpétuité. Tous doivent être marqués des trois lettres GAL avec un fer chaud. Quant à leur complice, le dit François, esclave du Roi, il est attaché au carcan et y reçoit trente coups de fouet<sup>43</sup>.

A la décharge de ces hommes, il convient encore une fois de rappeler que leurs conditions d'existence sont médiocres surtout comparées au reste de la population libre de l'île et encore plus de Saint-Denis. Mal nourris, mal logés, l'alcoolisme, les combats en temps de guerre, tous ces paramètres ajoutés sur une vie leurs donnent bien peu de chances de terminer leur engagement en bonne santé. Beaucoup finissent invalides, voire parfois incurables, c'est à dire qu'ils finissent leur vie à l'hôpital, tel Gilles Abé, soldat devenu paralytique de tout le côté droit à la suite de deux coups de sabre qu'il a reçus sur l'épaule gauche, ayant auparavant été blessé de deux coups de feu aux reins<sup>44</sup>. Certains n'ont même pas cette chance : Guillot, ancien soldat appartenant aux invalides, est retrouvé mort du tétanos au bas de la rivière Saint-Denis le 16 février 1785. D'autres, sans plus d'espairs, choisissent parfois le suicide, comme le nommé Gous, soldat, qui s'est jeté du haut du rempart à Saint-Denis, dont on retrouve le corps au milieu du canal de la Boulangerie le 24 décembre 1777 au matin<sup>45</sup>.

Assurément la rencontre des soldats et de la ville multiplie les situations. Les soldats ne respectent pas la hiérarchie sociale voulue par la société locale et les autorités de l'époque, parce qu'ils n'ont pas de place possible dans cette société. La ville de Saint-Denis est le lieu où se joue continuellement cette rupture. Les militaires que l'on fait venir dans l'île pour défendre un monde, un ordre établi, constituent un danger pour ce monde et cet ordre établi. Ils sont à la fois le remède et le mal.

Des liens ténus se tissent entre le chef-lieu et la défense telle qu'elle est implantée en son sein. Pour les soldats, le chef-lieu demeure un exutoire, une fuite en avant qui leur permet d'oublier quelque peu leur quotidien et leur avenir incertain. Elle retient souvent les hommes de troupe en leur évitant de franchir le cap ultime de la désertion. Car à Bourbon, le cadre de la désertion ce n'est plus la ville, mais la campagne : lorsque le déserteur quitte son univers militaire, il se met également hors de la ville, il disparaît dans le reste de l'île<sup>46</sup>.

La ville, quant à elle, ne peut échapper à l'omniprésence du militaire qui la façonne non seulement dans ses formes urbaines, mais aussi dans le type de rapports humains qu'entretiennent ses habitants. La défense, par ses bâtiments, par ses hommes, autant que par les activités qu'elle engendre, contribue à l'identité urbaine de Saint-Denis. Elle participe à l'attribution du qualificatif de ville au chef-lieu de Bourbon.

<sup>42</sup> ADR. 1 MI 127 R1. Lettre du gouverneur Bellecombe en date du 21 décembre 1767.

<sup>43</sup> ADR. 49 B. Vol de toiles bleues chez le sieur Lestrac, 1772.

<sup>44</sup> ADR. 15 C. Certificat du chirurgien major de l'hôpital royal de Pondichéry, en date du 18 octobre 1778.

<sup>45</sup> ADR. 28 C. Du 24 décembre 1777.

<sup>46</sup> ADR. 49 B. Second interrogatoire de Jacques François Hyacinthe Le Pape, soldat du bataillon de l'Inde en garnison en ce quartier. Le 19 novembre 1772.